



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 40 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés
et questions humanitaires**

Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de la résolution 60/128 de l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique et contient des informations communiquées par divers organismes des Nations Unies. Il actualise les informations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixantième session (A/60/293) et offre une brève description des faits nouveaux, des informations sur certains domaines de coopération interorganisations et de coopération avec des organisations régionales et sur les efforts déployés pour coordonner les ressources, ainsi qu'une mise à jour plus détaillée par région. La période couverte est l'année 2005 et le premier semestre de 2006.

* A/61/150 et Corr.1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Aspects particuliers de la coopération interorganisations	5-51	3
A. Personnes déplacées dans leur pays	5	3
B. Protection	6-25	4
C. Solutions durables	26-31	7
D. Acheminement de l'aide et prise en charge des besoins particuliers	32-45	8
E. Coopération avec les organisations régionales	46-47	11
F. Coordination des ressources	48-51	12
III. Synthèse par région	52-92	13
A. Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	52-68	13
B. Afrique de l'Ouest	69-76	16
C. Afrique centrale et région des Grands Lacs	77-88	18
D. Afrique australe	89-92	20
IV. Conclusions	93-100	21

I. Introduction

1. La période considérée a été marquée par des faits nouveaux encourageants et de nouvelles initiatives. La paix, rétablie grâce à l'action résolue des dirigeants africains et à l'appui soutenu de la communauté internationale, a été encore consolidée dans plusieurs pays africains, ce qui a optimisé les possibilités pour un grand nombre de réfugiés et de déplacés de regagner leur domicile en toute sécurité, liberté et dignité, notamment en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Libéria et dans le sud du Soudan.

2. Les efforts déployés pour faire respecter les principes internationaux de protection se sont poursuivis en coopération avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organismes régionaux, l'accent étant mis sur les mesures à prendre par la communauté internationale pour faire face de manière plus globale, prévisible et responsable à la situation tragique des personnes déplacées.

3. Avec plus de 16 millions de personnes déracinées, l'Afrique reste le continent le plus gravement touché par les déplacements forcés. Les quelque 13 millions de personnes déplacées sur le continent africain, représentent, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de la moitié de la population déplacée dans le monde. Il reste encore 2,6 millions de réfugiés en Afrique, bien que leur nombre ait diminué de 300 000 en 2005. Parmi les autres groupes préoccupants pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) figurent plus de 238 000 demandeurs d'asile et quelque 281 000 réfugiés qui sont retournés chez eux en 2005.

4. Des situations explosives porteuses de conflit persistent. La détérioration continue des conditions de sécurité dans le nord de la République centrafricaine, au Tchad et au Darfour (Soudan) a entraîné des déplacements forcés de population vers des régions plus sûres, dans leur pays et dans des pays voisins. En Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et en Somalie, les affrontements ont continué à forcer les habitants de quitter leur foyer.

II. Aspects particuliers de la coopération interorganisations

A. Personnes déplacées dans leur pays

5. Les efforts de réforme humanitaire déployés l'an dernier, notamment l'adoption du système de la direction groupée, visaient avant tout à faire face de manière plus prévisible, rapide et efficace à la situation tragique des personnes déplacées. Au niveau mondial, il s'agit de renforcer ainsi les capacités dans les principaux domaines déficitaires, le Comité permanent interorganisations étant chargé de désigner les chefs de groupe pour le monde entier. Au niveau local, le but est de renforcer les capacités de coordination et d'intervention en mobilisant des groupes d'organisations humanitaires pour intervenir dans tel ou tel domaine. La responsabilisation est un aspect fondamental et le Coordonnateur humanitaire reste globalement responsable d'assurer l'efficacité de l'action humanitaire avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont commencé à assumer ces responsabilités en 2006 dans les quatre pays pilotes retenus par le Comité permanent interorganisations : Libéria, Ouganda, République démocratique du Congo et Somalie.

B. Protection

Respect des principes de la protection internationale et renforcement des moyens de protection

6. Les activités menées par différents acteurs ont permis de renforcer le régime de protection internationale en Afrique. Pour donner aux pays les moyens d'assumer leur responsabilité nationale, le HCR a fourni une aide accrue à plusieurs pays, dont le Burundi, le Malawi et le Nigéria, afin de les mettre mieux en mesure de mettre en place une procédure de détermination du statut de réfugié. Il poursuivra cette action en 2006 et au-delà pour mettre en place des procédures nationales opérantes, efficaces et durables en la matière. Le HCR a également fourni des conseils et des directives aux pays qui rédigent ou révisent leurs lois nationales sur les réfugiés, notamment l'Angola, la Guinée, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie et la Sierra Leone.

7. L'approche globale adoptée pour assurer la protection des réfugiés, dans le cadre du projet de renforcement de la capacité de protection testé au Bénin, au Burkina Faso, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, s'est avérée concluante. Elle a permis de lancer toute une série de projets pour combler les lacunes qui avaient été identifiées et certains donateurs ont mis des fonds à la disposition de plusieurs de ces projets.

8. Outre les projets spécifiques de déploiement menés en coopération avec plusieurs partenaires, en juin 2006, sept administrateurs chargés de la protection étaient déployés en Afrique grâce au mécanisme permanent de protection interinstitutions (ProCap), mis en place en 2005 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à titre de service commun fourni aux entités chargées d'assurer la protection de manière à développer rapidement les capacités d'intervention, en vue de renforcer la protection des personnes déplacées.

9. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a continué de contribuer à la protection des droits fondamentaux des réfugiés et déplacés, notamment au Libéria où la Section des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies au Libéria a surveillé le respect des droits de plus d'un million de rapatriés et déplacés.

Sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR et du personnel

10. Plusieurs initiatives ont été prises pour faire face aux problèmes de sécurité des réfugiés : renforcement des dispositifs de sécurité dans les camps au Tchad et au Darfour; resserrement des partenariats avec les autorités locales, notamment au Tchad et en Côte d'Ivoire; et assistance à l'instauration de conditions favorables au retour des réfugiés dans le sud du Soudan. Le HCR et le Département des opérations de maintien de la paix ont poursuivi leur programme d'échange de personnel pour développer leurs activités de coopération dans des domaines tels que la sécurité des réfugiés et des rapatriés, désarmement, démobilisation et réinsertion, et déminage.

11. Néanmoins, plusieurs incidents graves mettant en jeu la sécurité se sont produits depuis le précédent rapport. Au Darfour l'attaque lancée en septembre 2005 contre le camp de déplacés d'Aro Sharo a fait 34 morts parmi les personnes déplacées et les villageois, marquant le début d'une période de détérioration progressive des conditions de sécurité au Darfour, avec des cas répétés de harcèlement de la population civile dans les villages et les camps. Les attaques

incessantes contre les convois humanitaires ont contraint l'ONU à renforcer sa phase de sécurité. Malgré la signature récente de l'Accord de paix du Darfour, la situation de sécurité reste très préoccupante tant au Soudan que dans l'est du Tchad, où la détérioration de la sécurité est étroitement liée à la crise du Darfour. Les tensions sont de plus en plus centrées sur la zone frontalière. Des éléments armés opéraient avec impunité de part et d'autre de la frontière et des opérations de recrutement de soldats dans les camps de l'est du Tchad étaient signalées. Les attaques menées contre les villages tchadiens le long de la frontière ont entraîné des déplacements de population et un afflux de réfugiés au Darfour.

12. S'agissant de la sécurité du personnel, plusieurs incidents graves ont eu lieu. Un fonctionnaire du HCR a été tué, un autre blessé et un garde a été tué lors d'une attaque contre les locaux du HCR dans le sud du Soudan en mars 2006. Durant la première moitié de 2006, il y a eu 27 cas de piraterie routière dans l'est du Tchad, dont un assaut violent contre un fonctionnaire du Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En Afrique de l'Ouest, le personnel du HCR a dû faire face à des groupes de réfugiés et des demandeurs d'asile réclamant une aide supplémentaire ou leur réinstallation, ce qui a causé dans certains cas la destruction de biens et des affrontements violents entre la police et la population locale.

Enregistrement et documentation

13. Le HCR a poursuivi ses efforts pour se donner les moyens d'assurer une meilleure protection des réfugiés grâce au logiciel mis au point dans le cadre du projet Profil, qui vise à améliorer les normes et les méthodes d'enregistrement des réfugiés et d'établissement de leurs documents. Ce nouveau logiciel a déjà été mis en service dans 24 opérations sur l'ensemble du continent.

Prise en compte de l'âge, du sexe et de la diversité

14. La stratégie de prise en compte de l'âge, du sexe et de la diversité est déjà appliquée dans 29 pays et devrait être étendue à toute l'Afrique subsaharienne d'ici à la fin de 2006. Le HCR et ses partenaires effectuent des enquêtes participatives auprès de différents groupes de réfugiés pour identifier ensemble les principaux facteurs de risque et chercher des solutions. L'un des plus grands problèmes mentionnés en matière de protection est la nécessité de formuler des stratégies de subsistance pour permettre aux réfugiés de vivre dans la dignité. Les bureaux du HCR analysent les résultats pour adapter leurs plans et résoudre les problèmes dans la mesure du possible. Au Kenya, par exemple, un groupe de femmes atteintes de fistule a été identifié et a reçu une assistance médicale.

Protection des femmes réfugiées

15. Les efforts se sont poursuivis pour appliquer intégralement les cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées. Les rapports sur la région des Grands Lacs et l'Afrique australe montrent que tous les pays ont déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre ces engagements mais qu'il subsiste des lacunes importantes dans plusieurs domaines.

16. La campagne d'information des femmes sur leurs droits se poursuit. En Angola, des progrès significatifs ont été réalisés sur le front de l'habilitation des femmes à participer aux prochaines élections, aussi bien comme électrices que comme candidates. L'accès aux vivres, aux vêtements et à l'enseignement

secondaire doit cependant être amélioré. Les efforts se poursuivent pour combler les lacunes dans les domaines où les objectifs n'ont pas été atteints.

Prévention et intervention dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste

17. En 2005, le personnel des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires, ainsi que les réfugiés et les gouvernements ont continué d'unir leurs efforts pour encourager, grâce à une approche multisectorielle, la prévention et l'intervention dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste. En Afrique australe, une étude réalisée en 2005 en Afrique du Sud, en Angola et en Zambie sur la perception qu'ont les enfants réfugiés et rapatriés de la violence a conduit à un recentrage des programmes de prévention de la violence sexuelle et sexiste. Les enfants participent maintenant davantage à l'identification des risques et à l'élaboration de solutions. Dans l'ouest du Darfour, 33 centres pour femmes ont été créés dans les camps de personnes déplacées et dans les villages pour permettre aux femmes de faire face aux problèmes ensemble et de s'entraider.

18. En mai 2006, un rapport basé sur une étude menée au Libéria par Save the Children UK en 2005 a mis en lumière l'exploitation et les sévices sexuels fréquemment infligés aux enfants dans les camps de personnes déplacées et les zones de retour. Pour faire face à ce problème, l'ONU et ses partenaires ont élaboré un plan d'action efficace de prévention et d'intervention dans le domaine de l'exploitation et de la violence sexuelles.

Protection de l'enfance

19. La protection de l'enfance a été encore améliorée grâce à un soutien accru sur le terrain, à la stratégie de prise en compte de l'âge, du sexe et de la diversité, aux activités de renforcement des capacités et aux partenariats à long terme existant entre les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les pays d'accueil. Les enquêtes participatives effectuées auprès de groupes d'enfants ont montré que les enfants non accompagnés et séparés demandent un encadrement et un suivi beaucoup plus étroits. À Dadaab (Kenya), les procédures interorganisations pour les enfants non accompagnés et séparés ont été révisées pour adopter une méthode commune d'identification, d'enregistrement et de suivi. Les services de conseil psychologique et pédagogique ont également été élargis.

20. Pour les mouvements de rapatriement spontanés ou organisés, des mécanismes de protection et de soins ont été mis en place afin de répondre aux besoins particuliers des enfants non accompagnés et séparés. L'UNICEF a financé des activités pour renforcer le suivi de la protection des enfants durant les retours spontanés entre le nord et le sud du Soudan, en déployant par exemple des puériculteurs pour s'occuper des enfants réfugiés ayant des besoins particuliers.

21. La coopération interorganisations et les comités de coordination en Afrique de l'Est et de l'Ouest et dans la corne de l'Afrique continuent de contribuer à la réalisation des objectifs du projet Action pour les droits de l'enfant.

22. Des enfants auraient été recrutés de force dans les camps de réfugiés au Rwanda, où des groupes rebelles de la République démocratique du Congo auraient recruté 185 enfants. Dans les camps de l'est du Tchad, il y a eu plusieurs cas manifestes de recrutement par des rebelles soudanais. Le Gouvernement tchadien a été appelé à préserver le caractère civil des camps de réfugiés; des activités de

formation professionnelle, d'éducation pour la paix et de loisir ont été mises en place dans les camps pour encourager un comportement positif et prévenir l'enrôlement des jeunes. Dans le nord de l'Ouganda, où l'Armée de résistance du Seigneur utilise des enfants soldats, l'UNICEF et ses partenaires ont permis à 626 enfants enlevés de regagner leurs communautés.

Apatridie

23. On ignore l'ampleur véritable du phénomène de l'apatridie en Afrique et la nature de nombreuses situations particulières d'apatridie reste mal comprise. Le HCR est au courant d'un certain nombre de cas, notamment en Côte d'Ivoire, en Érythrée, en Éthiopie, en Mauritanie, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe, où des individus ou des groupes ont été privés de leur nationalité ou risquent de ne pas pouvoir acquérir une nationalité.

24. Lors des opérations de rapatriement librement consenti, des cas de nationalité contestée ont été signalés chez les rapatriés en Angola, au Burundi et au « Somaliland ». Le HCR a coordonné son action avec l'UNICEF et les institutions nationales dans des pays comme la Guinée-Bissau pour renforcer les moyens d'enregistrement des naissances de manière à prévenir l'apatridie.

25. L'année dernière a également été marquée par deux faits nouveaux encourageants. Le Sénégal a ratifié les deux conventions internationales sur l'apatridie et la République démocratique du Congo a adopté une nouvelle constitution et une nouvelle loi sur la nationalité qui accordent le statut de citoyen à tous les individus appartenant aux groupes ethniques et nationaux congolais au moment de l'indépendance ainsi qu'à leurs descendants.

C. Solutions durables

Rapatriement consenti librement et réinsertion

26. Il demeure difficile d'assurer un processus de rapatriement et de paix durable sans mobiliser l'appui de la communauté internationale à la reconstruction et au relèvement. Les difficultés de réinsertion conduisent de nombreux réfugiés à rester en exil ou à s'installer là où leurs enfants ont le plus facilement accès à l'éducation et aux services de santé. Le rythme des retours au Burundi, en République démocratique du Congo et dans le sud du Soudan, par exemple, ne pourra être maintenu que si les conditions de sécurité sont améliorées et si des ressources financières sont libérées pour les activités de rapatriement et de réinsertion.

27. Le HCR a continué de consolider les partenariats avec les principaux acteurs du développement pour assurer la continuité entre les programmes d'assistance humanitaire et de développement. À l'issue des discussions sur le renforcement du partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il a été décidé de concentrer les efforts sur cinq pays : le Burundi, le Libéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan. L'Organisation internationale du Travail (OIT), pour sa part, a soutenu les opérations de réinsertion en Angola, au Burundi et au Libéria en déployant des experts techniques dans le cadre du Programme conjoint de coopération technique mis en place avec le HCR. S'agissant des agences bilatérales de développement, le HCR a continué de renforcer son partenariat avec l'Agence japonaise de coopération internationale,

notamment dans le domaine de la formation professionnelle, la priorité allant au Soudan.

Autonomie et intégration locale

28. Pour l'ensemble du continent, l'intégration locale a progressé lentement, à l'exception des réfugiés bantous somaliens en République-Unie de Tanzanie. En Guinée, les autorités ont offert d'assurer l'intégration locale des derniers réfugiés sierra-léonais et de leur octroyer la citoyenneté. Les perspectives sont bonnes également en Afrique australe, où les réfugiés ont commencé à s'intégrer dans la vie économique; juridiquement, ils ne peuvent pas pour autant obtenir un statut plus durable. Des mesures particulières seront arrêtées et mises en place à partir de 2006 pour régler ce problème.

29. Des activités ont été mises en œuvre pour améliorer les moyens d'existence et les possibilités d'autonomie des réfugiés. Le Programme conjoint de coopération technique de l'OIT et du HCR a été utilisé au Bénin, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Kenya et au Tchad. Dans le sud du Tchad, les deux institutions ont chargé un expert de l'OIT de concevoir un projet de création de moyens d'existence durables axé sur la promotion de la production agricole et d'activités rémunératrices pour améliorer la sécurité alimentaire des réfugiés centrafricains.

30. L'« Initiative de la Zambie », qui fait fond sur les perspectives de développement offertes par l'intégration locale des réfugiés, a été évaluée par une équipe de consultants indépendants à la fin de 2005. Les conclusions et recommandations sont utilisées pour améliorer la gestion et la mise en œuvre de cette initiative et pour l'étendre éventuellement à d'autres provinces accueillant des réfugiés en Zambie.

Réinstallation dans des pays tiers

31. La réinstallation demeure un outil précieux de protection et une solution durable pour les réfugiés dans bon nombre de pays comme le Kenya, le Burundi, le Ghana, l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. En 2005, plus de 16 700 réfugiés de 28 pays ont été réinstallés en Afrique. Parallèlement aux demandes individuelles, des demandes de réinstallation ont été présentées pour trois groupes, y compris 700 survivants du massacre de 2004 dans le centre de transit de Gatumba au Burundi.

D. Acheminement de l'aide et prise en charge des besoins particuliers

Utilisation de normes et d'indicateurs

32. Malgré les progrès enregistrés dans certains cas, il reste d'importantes lacunes par rapport aux normes du HCR dans de nombreux domaines de l'assistance, notamment la nutrition, la santé, l'éducation, l'alimentation en eau et l'assainissement. Bon nombre de réfugiés dont la situation perdure subissent les effets cumulatifs de l'insuffisance chronique du niveau des services essentiels de protection et d'assistance. Il est difficile, dans ces conditions, de préserver même les activités essentielles. Les rapports d'impact font état de l'incapacité d'imprimer les

cartes d'identité des réfugiés et d'un ralentissement de la construction de logements et d'installations sanitaires.

Alimentation et nutrition

33. Le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont continué à resserrer leur collaboration à tous les niveaux pour répondre aux besoins des réfugiés, des rapatriés et des déplacés. Dans le cadre de leur plan de travail commun, ils ont organisé 13 missions d'évaluation conjointe ainsi que trois sessions de formation pour améliorer la qualité de ces missions. Le HCR et le Programme alimentaire mondial ont élargi leur coopération de manière à inclure les personnes déplacées et ont créé un Groupe de travail de haut niveau sur les personnes déplacées pour déterminer dans quelle mesure les procédures en place pour les réfugiés peuvent être adaptées à la situation des personnes déplacées.

34. Des initiatives conjointes de sensibilisation et de mobilisation ont été lancées pour tenter de faire face aux problèmes de financement et à leurs répercussions sur l'acheminement de l'aide aux personnes déplacées. Des difficultés financières ont contraint le PAM à réduire les rations alimentaires distribuées aux réfugiés, aux déplacés et aux rapatriés en Angola, en Guinée, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone, dans la région du Darfour au Soudan, au Tchad et en Zambie. Des donations ont permis d'atténuer la crise mais la situation reste précaire pour de nombreux réfugiés et déplacés dont la situation perdure. Les dirigeants du PAM, de l'UNICEF et du HCR ont effectué en mars 2006 une mission conjointe au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda pour attirer l'attention sur les besoins des déplacés, des réfugiés et des rapatriés dans la région des Grands Lacs.

35. En 2005, à l'issue d'une analyse de la situation nutritionnelle et d'évaluations sur le terrain, la nutrition est devenue l'une des grandes priorités du HCR. Une attention particulière a été accordée à la détérioration de la situation nutritionnelle des femmes et des enfants dans plusieurs camps de réfugiés, notamment en Éthiopie, au Kenya et au Tchad, où le taux de malnutrition aiguë dépassait 15 %. Les activités stratégiques menées conjointement par le HCR et le PAM comprenaient une analyse des causes et des conséquences de la mauvaise situation nutritionnelle dans ces pays, ainsi qu'en République-Unie de Tanzanie, et la formulation de stratégies nutritionnelles en Éthiopie et au Kenya. Les stratégies de programmation de la nutrition et de la lutte contre le VIH/sida ont été intégrées en Zambie et en Ouganda en collaboration avec le PAM et l'UNICEF. Le PAM oriente également davantage les efforts sur la qualité de l'alimentation afin de prévenir les carences en micronutriments, l'un des principaux facteurs qui contribuent aux taux élevés de malnutrition. L'UNICEF et le PAM collaborent avec d'autres partenaires pour mettre fin à la faim chez les enfants, dans le cadre d'une initiative mondiale visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui souffrent de la faim, l'un des objectifs de développement retenus dans la Déclaration du Millénaire.

Éducation

36. Toutes les opérations menées en Afrique comprennent des programmes d'éducation entrepris par plus de 100 gouvernements et organisations locales et internationales. Dans les pays d'asile, les camps de déplacés et les zones de rapatriement, des activités ont été mises en place pour répondre aux besoins

éducatifs des enfants touchés par les déplacements forcés et permettre un retour sans heurts dans leurs foyers. En Afrique de l'Ouest, un projet pilote portant sur plus de 3 000 filles et garçons adolescents réfugiés du Libéria a été lancé pour atténuer les risques en matière de protection et leur inculquer des compétences monnayables afin de faciliter leur réinsertion à leur retour dans leur pays. Dans les camps de personnes déplacées du Soudan, l'UNICEF et Save the Children UK ont fourni un appui à la formation d'enseignants spécialisés en vue du retour dans le sud du pays, où l'UNICEF a animé l'aide à la reprise des services d'éducation après le retour des enfants déplacés. Dans d'autres opérations de rapatriement, notamment au Burundi et en République démocratique du Congo, il est urgent de soutenir les efforts de remise en état des installations scolaires pour encourager le rapatriement des réfugiés qui hésitent à regagner leurs foyers car l'enseignement est de moins bonne qualité que dans les camps de réfugiés.

37. Pour encourager les enfants déplacés, réfugiés et rapatriés à aller en classe, des programmes d'alimentation scolaire du PAM ont été mis en place en Éthiopie à l'intention des enfants réfugiés, au Libéria pour les enfants déplacés de retour dans leurs foyers et en Angola, dans les provinces ayant un fort pourcentage de rapatriés.

38. Dans les pays d'asile, outre les mesures prises pour protéger le droit des enfants réfugiés à la scolarisation primaire, on a également veillé à assurer l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, par le biais de programmes de subventions et de bourses réservés à cette fin. Au niveau universitaire, 741 jeunes réfugiés de 20 pays africains ont reçu des bourses d'études accordées par l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés. Les programmes de bourses d'études secondaires pour les filles se poursuivent au Ghana et en Ouganda.

39. Les capacités d'aide du HCR aux programmes d'enseignement de base ont gravement souffert des compressions des dépenses résultant de l'insuffisance chronique de fonds. Dans certains cas, ces restrictions ont entraîné la suspension ou la réduction de programmes dans le secondaire et une forte réduction des activités dans le primaire, notamment au Congo et en Zambie, ce qui a accru les risques en matière de protection et la vulnérabilité à l'exploitation sexuelle et au travail forcé.

Santé

40. En 2006, le paludisme, la maternité sans risque et le VIH/sida ont été inscrits au nombre des priorités du HCR en matière de santé. Le plan stratégique de lutte contre le paludisme pour la période 2005-2007 a été lancé pour permettre aux réfugiés de bénéficier de services efficaces de prévention, de diagnostic et de traitement et aussi pour inclure la lutte contre le paludisme dans les programmes de rapatriement, de réinsertion, de relèvement et de reconstruction. L'Initiative interinstitutions pour l'évaluation sanitaire dans les crises humanitaires, lancée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le HCR, a été menée à bien au Tchad et au Libéria et des directives de référence ont été formulées. L'Éthiopie et le Kenya étaient les pays retenus en Afrique pour l'introduction des méthodes de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant dans les camps. En partenariat avec les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis, le HCR a continué de mettre en place un système harmonisé de gestion des données sanitaires en République-Unie de Tanzanie, au Kenya et en Éthiopie pour améliorer l'assistance et les soins de santé offerts aux réfugiés.

41. Aux côtés d'autres organismes des Nations Unies, des ministères de la santé concernés et de ses autres partenaires, le HCR a continué d'aider à remettre en état le secteur de la santé dans le cadre de ces opérations de rapatriement. Une assistance sanitaire est également fournie dans le cadre des programmes en faveur des réfugiés et à l'intention des personnes déplacées. L'UNICEF et ses partenaires ont fourni une aide d'urgence pour répondre aux besoins de santé les plus pressants d'un grand nombre de Congolais déplacé et de leurs communautés d'accueil dans les provinces du Katanga central et du Sud-Kivu, où l'insécurité est chronique.

42. Plusieurs initiatives régionales conjointes ont été lancées dans le domaine de la santé procréative, avec l'appui notamment du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) : soins médicaux et services éducatifs pour les réfugiés libériens en Sierra Leone, opérations de la fistule pour les femmes soudanaises et locales au Tchad, et projets intégrés de santé procréative au Soudan.

VIH/sida

43. La protection des droits fondamentaux des personnes atteintes du VIH/sida et la lutte contre la propagation du VIH/sida parmi les réfugiés, les rapatriés et les déplacés demeurent hautement prioritaires pour les organismes des Nations Unies et leurs partenaires. Les efforts déployés pour favoriser l'extension des stratégies et des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés se sont poursuivis, notamment en Afrique australe. Le HCR vient de publier une brochure de bandes dessinées qui a été distribuée aux jeunes Africains pour promouvoir la non-discrimination à l'égard des réfugiés et des rapatriés.

44. Avec l'appui technique de l'OMS, le FNUAP et le HCR ont lancé un projet visant à inclure une cure prophylactique dans les programmes existants de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les camps de réfugiés pour prévenir la transmission du VIH aux femmes qui ont été violées. Le FNUAP a également fait une contribution au HCR pour l'achat de préservatifs et leur distribution aux réfugiés, aux rapatriés et déplacés dans 16 pays d'Afrique afin d'aider à enrayer la propagation du VIH/sida et de renforcer la protection contre les grossesses non désirées.

45. Le HCR a continué de travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) dans le cadre de l'Initiative sur le VIH/sida pour la région des Grands Lacs. D'autres initiatives régionales, telles que l'Initiative de l'Union du fleuve Mano sur le VIH/sida et l'Initiative des pays riverains des fleuves Congo, Oubangui et Chari, ont inclus les réfugiés dans leurs activités de programme. Les membres de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur le VIH/sida dans les situations d'urgence ont élaboré un guide de formation sur le VIH/sida dans les situations d'urgence et poursuivi leurs activités de formation et de promotion des directives sur la lutte contre le VIH/sida.

E. Coopération avec les organisations régionales

46. Aux côtés des organisations régionales et sous-régionales africaines, les organismes des Nations Unies ont continué de s'employer à renforcer la protection des personnes déplacées et à trouver des solutions durables. Quatre réunions importantes ont eu lieu : la Conférence ministérielle de l'Organisation de l'Union

africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, tenue à Ouagadougou en mai-juin 2006; la Conférence ministérielle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés, tenue à Nairobi en février 2006; la réunion sur la protection effective des réfugiés, organisée au Botswana, en août 2005, par la Communauté de développement de l'Afrique australe et le HCR; et la réunion conjointe des experts régionaux du HCR et de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les solutions durables en Afrique de l'Ouest, tenue à Accra en mai 2005. Par ailleurs, le HCR a organisé deux séminaires régionaux, l'un sur les déplacements internes de population dans la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, en collaboration avec la CDAA et la Brookings Institution (août 2005), l'autre sur les déplacements internes de population en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec la CEDEAO et la Brookings Institution, (avril 2006).

47. Le HCR est resté pleinement engagé dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et a continué d'assurer le secrétariat du sous-groupe des Nations Unies sur l'assistance humanitaire et le relèvement après les conflits. Avec le soutien précieux de l'Agence japonaise de coopération internationale, le HCR a mis en œuvre un projet visant à faire la synthèse des analyses préliminaires, effectuées dans 14 pays, sur le relèvement et la reconstruction après les conflits pour identifier les principaux besoins et lacunes des interventions passées et en cours. Les rapports sur l'Angola, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la République démocratique du Congo et le Soudan ont été achevés.

F. Coordination des ressources

48. La procédure d'appel global interinstitutions demeure un outil important pour la coordination et la planification stratégique des interventions dans les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles en Afrique. En 2006, les membres du Comité permanent interorganisations ont lancé 15 procédures d'appel global pour des crises en Afrique, et des plans d'action humanitaire coordonnée nécessitant un apport de 4,3 milliards de dollars des États-Unis. Un appel éclair a également été lancé pour parer au plus urgent en Guinée-Bissau.

49. Le suivi financier de la réponse des donateurs aux appels du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a montré qu'à la mi-juin 2006, le montant total des contributions représentait entre 15 % et 52 % des ressources nécessaires. Le taux de financement n'a pas dépassé 40 % pour la majorité des pays, notamment la corne de l'Afrique, le Soudan, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Congo, la Guinée, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine et le Libéria. Le fait de ne pas pouvoir compter sur un financement rapide, suffisant et prévisible de leurs interventions a continué de peser lourdement sur la capacité des organismes d'aide humanitaire à répondre rapidement et avec efficacité aux besoins des populations touchées.

50. Lancé en mars 2006, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est un outil important créé pour déployer rapidement des fonds dans les nouvelles situations d'urgence et fournir une assistance dans les crises qui sont chroniquement sous-financées. Il a reçu 221 millions de dollars de contributions versées ou annoncées, à quoi s'ajoutent 42 millions de dollars de contributions non engagées annoncées par les donateurs (au 3 juillet 2006). À ce jour, il a décaissé ou

engagé 52 millions de dollars pour les crises nouvelles ou chroniques. De plus, dans l'esprit de l'Initiative sur les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire, le Fonds humanitaire commun pour le Soudan et le Fonds commun de bailleurs pour la République démocratique du Congo ont continué d'apporter un appui essentiel aux organismes d'exécution en acheminant rapidement des fonds aux programmes les plus sous-financés.

51. Dans le cadre des efforts persistants des organismes concernés pour améliorer la procédure d'appel global, on a clarifié et normalisé l'évaluation des besoins et le suivi stratégique. En 2005, le nouveau cadre d'analyse des besoins a été mis en place au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Ouganda et en République démocratique du Congo.

III. Synthèse par région

A. Afrique de l'Est et corne de l'Afrique

52. Avec plus de 6 millions de personnes déplacées à la suite de conflits, le Soudan reste au cœur des préoccupations de la communauté internationale, s'agissant en particulier de la situation au Darfour et ses répercussions sur le Tchad voisin¹. Par ailleurs, la grave sécheresse en Afrique de l'Est et dans la corne de l'Afrique touche quelque 5,5 millions de personnes qui souffrent de pénuries alimentaires alarmantes, créant de nouveaux déplacements de population notamment vers les camps de réfugiés au Kenya.

53. En Somalie, la formation de l'Union des tribunaux islamiques en juin 2006 à Mogadishu et alentour a affaibli la position du Gouvernement fédéral de transition. La communauté internationale a appelé les deux parties à reprendre le dialogue. L'exode d'Érythréens en Éthiopie et au Soudan s'est d'autre part poursuivi à un rythme régulier, en partie à cause des tensions entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

54. Dans ce contexte, le lancement en décembre 2005 de l'opération de rapatriement facilité au Sud-Soudan est un élément extrêmement positif. Un autre fait à noter est le retour dans leurs foyers depuis février 2005 de quelque 32 000 Érythréens déplacés, dans le cadre d'un programme de retour et de relèvement lancé conjointement par le Gouvernement et les organismes des Nations Unies.

Soudan

55. Depuis la signature de l'Accord de paix entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan au début de 2005, on estime à plusieurs centaines de milliers le nombre de retours librement consentis et spontanés de déplacés et de réfugiés au Sud-Soudan.

56. En réponse, le HCR, le Gouvernement soudanais et la plupart des pays d'asile voisins ont signé des accords tripartites qui ont formé le cadre juridique du rapatriement au Sud-Soudan. Ces accords ont servi de guide pour la facilitation du retour de plus de 10 000 personnes depuis décembre 2005, principalement des réfugiés en Éthiopie, en Ouganda, en République centrafricaine et en République

¹ On trouvera des informations sur le Tchad à la section C ci-après consacrée à l'Afrique centrale et à la région des Grands Lacs.

démocratique du Congo. Dans les pays d'asile, on a procédé à l'enregistrement des réfugiés et à la vérification de leur identité en vue du rapatriement. Les services de formation professionnelle ont également été étendus pour préparer les réfugiés à leur retour. Des campagnes de sensibilisation, notamment aux dangers des mines et aux risques sanitaires, ont été menées auprès des déplacés et des réfugiés afin d'assurer que les retours sont librement consentis et se déroulent en toute sécurité.

57. Outre les programmes d'aide humanitaire mis en place dans les zones d'installation des déplacés, les organismes humanitaires ont fourni aux réfugiés et déplacés rentrant chez eux une assistance durant leur trajet et dans les zones de retour sûres. Les déplacés qui retournaient chez eux de leur propre initiative pouvaient s'approvisionner en eau potable aux postes de secours installés le long des axes de retour par l'UNICEF et ses partenaires.

58. Au Sud-Soudan, les organismes humanitaires ont continué d'allouer des ressources à la création de conditions propices à un retour durable en améliorant la protection physique, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'éducation, les moyens de subsistance et les équipements collectifs. Des dépôts de produits non alimentaires ont été constitués pour les réfugiés et déplacés retournant dans leurs foyers. Dans le cadre de l'aide au retour et à la réinsertion des réfugiés et déplacés au Soudan, le PAM a fourni des rations alimentaires et une assistance visant à atténuer les pressions exercées sur les collectivités résidentes de manière à créer un environnement favorable aux rapatriés. Plus d'une centaine de projets sociaux de réinsertion ont été mis en œuvre par l'entremise de 18 organisations non gouvernementales à l'intention des rapatriés et des communautés d'accueil. En avril 2006, le Gouvernement du Sud-Soudan a lancé avec l'UNICEF l'initiative « Va à l'école » dans le but de scolariser 1,6 million d'enfants d'ici à la fin de 2007 et de remettre en état les locaux scolaires.

59. La situation au Darfour est restée un problème majeur pour la communauté humanitaire dans son ensemble, malgré le sentiment d'optimisme engendré par le retour spontané de quelque 20 000 personnes dans leurs villages durant la première moitié de 2005. L'Accord de paix d'Abuja entre le Gouvernement soudanais et la principale faction du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan a été signé alors que les conditions de sécurité se dégradaient régulièrement depuis septembre 2005 dans de nombreuses régions du Darfour, notamment au Darfour-Ouest.

60. Les organismes des Nations Unies ont continué à militer pour la réduction des souffrances humaines au Darfour. Avec plus de 13 000 agents humanitaires déployés par 84 organisations non gouvernementales et Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que 13 organismes des Nations Unies, l'aide humanitaire a continué d'augmenter en 2005 pour répondre aux besoins essentiels de 3,6 millions de personnes au Darfour, dont 1,8 million de personnes déplacées. L'UNICEF a permis à plus de 2,4 millions de personnes d'avoir accès à l'eau potable et à des services d'assainissement. Pendant le premier semestre de 2006, 70 % des 3 millions de personnes en moyenne qui bénéficiaient chaque mois des opérations du PAM au Soudan se trouvaient au Darfour. Le HCR a continué à coordonner les activités de protection et de gestion des camps et a lancé des petits projets de réinsertion locaux pour faciliter la réinsertion des rapatriés spontanée dans leurs communautés au Darfour-Ouest.

61. Les progrès accomplis grâce à cette aide humanitaire ont cependant été freinés par les problèmes de sécurité et de financement qui ont contraint le HCR à réduire en 2006 de près de moitié l'ampleur de ses activités au Darfour-Ouest. Au Darfour-Nord, la poursuite du conflit a empêché l'UNICEF d'avoir accès à plus de 100 000 personnes déplacées et à 71 000 personnes touchées par le conflit dans les communautés d'accueil.

62. Les Érythréens ont continué d'arriver au rythme de 30 à 40 par jour au Soudan oriental, qui compte déjà plus de 120 000 Érythréens dans les camps de réfugiés. En sollicitant à l'excès des ressources limitées, on a mis en place une nouvelle stratégie visant à renforcer l'autonomie et la sécurité alimentaire. Exécuté conjointement par le PNUD, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Union mondiale pour la nature et le HCR, le programme d'options viables pour la sécurité des moyens de subsistance au Soudan oriental (SOLSES) a été remanié pour accroître son impact sur les réfugiés, les collectivités locales et les zones d'accueil.

63. La liberté de déplacement de toutes les organisations étrangères continue d'être sévèrement restreinte dans l'État de Kassala. Certains fonctionnaires des Nations Unies se sont vu interdire l'accès, d'autres ont été priés de quitter la région. Comme le personnel humanitaire n'a pas accès à cette région, où le sous-développement est chronique et la pauvreté généralisée, la capacité des Nations Unies de fournir une protection et une assistance efficaces est fortement réduite.

Somalie

64. Si le nord-ouest et le nord-est de la Somalie connaissent depuis quelques années une paix et une stabilité relatives, la situation reste instable dans le centre et le sud du pays, empêchant le retour de 235 000 réfugiés dans ces régions. Le HCR a continué à faciliter le retour des réfugiés principalement au Somaliland et au Puntland, et, en petit nombre à Mogadishu, ce qui porte à 11 900 le nombre total de rapatriements en 2005. Le plan d'action global proposé pour trouver des solutions durables et efficaces à la question des Somaliens réfugiés, rapatriés et déplacés est en cours de révision compte tenu de l'évolution récente de la situation en Somalie. Les tensions grandissantes entre le Conseil suprême islamique de Somalie et le gouvernement de transition font craindre des affrontements militaires à grande échelle qui pourraient causer des déplacements de population à l'intérieur du pays et vers les pays voisins, notamment le Kenya, l'Éthiopie et l'Ouganda. Depuis le début de 2006, quelque 20 000 Somaliens sont déjà partis au Kenya pour échapper à la sécheresse et au conflit.

65. Malgré les efforts déployés par les organismes humanitaires et les ONG, les besoins les plus élémentaires des personnes déplacées, dont le nombre est estimé entre 350 000 et 450 000, ne sont toujours pas entièrement satisfaits dans tous les secteurs, en ce qui concerne notamment certains aspects de la protection. La raison en est en partie le manque de moyens et de personnel pour lancer des opérations de secours et de relèvement adéquates, le climat de grande insécurité et l'absence d'un mandat clair. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires anime une campagne de mobilisation auprès d'un large éventail d'acteurs pour intervenir en Somalie.

Ouganda

66. Les déplacements de population, la pauvreté et la violence accrue causés par 20 ans de conflit armé entre les forces armées ougandaises et l'Armée de résistance du Seigneur continuent d'alimenter une grave crise humanitaire dans le nord de l'Ouganda. On estime à 1,5 million le nombre de personnes qui ont rejoint les camps de réfugiés, où le droit d'accès aux soins de santé de base, à l'eau potable, à l'enseignement primaire, à la protection et au logement reste lettre morte dans bien des cas.

67. Les stratégies de protection humanitaire ont été renforcées après l'adoption du système de la direction groupée, l'accent étant mis sur la promotion de la liberté de déplacement des populations touchées dans le nord du pays, et sur l'aide au retour des personnes déplacées dans leurs foyers. Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la diminution des restrictions à la liberté de mouvement a permis à 350 000 personnes de rentrer chez elles entre 2005 et le milieu de 2006 dans les sous-régions de Lango, Teso et Acholi.

68. En raison des opérations militaires dans l'est de la République démocratique du Congo, quelque 20 000 Congolais ont fui en Ouganda en janvier 2006. La plupart sont retournés chez eux, mais il reste encore 5 000 réfugiés qui reçoivent une protection et une assistance dans les camps. Ces derniers mois, l'Ouganda a accueilli plusieurs centaines de réfugiés qui disent avoir quitté le Sud-Soudan à cause de l'insécurité et du manque de vivres et d'installations scolaires. Ces nouveaux arrivants viennent s'ajouter aux 207 000 réfugiés, originaires pour la plupart du Sud-Soudan, déjà présents en Ouganda.

B. Afrique de l'Ouest

69. Grâce à l'amélioration sensible de la situation humanitaire dans les pays de l'Union du fleuve Mano, le nombre total de réfugiés en Afrique de l'Ouest est tombé de 465 000 en 2004 à 377 000. À mesure que la situation a continué de se stabiliser dans leur pays, quelque 272 000 rapatriés sierra-léonais ont bénéficié de la quatrième et dernière année du programme d'aide à la réinsertion mené par le HCR dans le cadre de 700 projets d'autonomisation des communautés. En Sierra Leone, comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, la situation socioéconomique est restée très préoccupante. La pauvreté extrême et le chômage généralisé des jeunes font que de nombreuses personnes déplacées ont d'énormes difficultés à s'installer sur place ou à se réintégrer dans leur localité d'origine sans l'appui de la communauté internationale.

Côte d'Ivoire

70. La situation est restée préoccupante notamment dans l'ouest du pays où, en janvier 2006, une vague de violence organisée a obligé les Casques bleus et le personnel humanitaire de l'ONU de quitter la ville de Guiglo et de suspendre temporairement leurs activités.

71. Dans le reste du pays, le sort des personnes déplacées, dont le nombre est estimé à 709 000, a continué de préoccuper la communauté internationale. À la fin de 2005, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a coordonné une enquête visant à analyser les besoins d'assistance et de protection des personnes

déplacées et des familles d'accueil dans cinq domaines prioritaires. En mars 2006, le Coordonnateur de l'action humanitaire a demandé au HCR de présider un groupe sur la protection des personnes déplacées dans le souci de mieux adapter les interventions opérationnelles aux besoins des personnes déplacées.

72. Les pays voisins continuent également de se ressentir de la crise persistante en Côte d'Ivoire et, pour une grande partie des nombreux ressortissants des pays de la CEDEAO qui ont été expulsés de Côte d'Ivoire ou ont fui ce pays depuis 2002-2003, la réinsertion dans leur pays d'origine est loin d'être terminée.

Guinée-Bissau

73. Les affrontements armés, qui ont éclaté en mars et avril 2006 dans la partie ouest de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, ont entraîné le déplacement forcé de quelque 10 000 personnes à l'intérieur de la Guinée-Bissau et de quelque 2 500 personnes vers le Sénégal au plus fort de la crise. Les personnes déplacées sont hébergées par les collectivités locales avec le soutien et la protection des organismes humanitaires.

Libéria

74. Durant la période à l'étude, plus de 70 000 réfugiés libériens, installés principalement en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Sierra Leone, ont choisi de retourner chez eux sous les auspices du HCR, et on estime qu'il y a eu 200 000 retours spontanés. De plus, quelque 314 000 personnes déplacées ont reçu une assistance du Gouvernement, de l'ONU et d'organisations non gouvernementales pour regagner leur localité d'origine.

75. Compte tenu de l'amélioration sensible de la situation après la mise en place de la nouvelle administration libérienne, le HCR a décidé en février 2006 d'encourager le retour des réfugiés plutôt que de simplement le faciliter, ce qui a eu un effet positif sur le rythme des rapatriements. Le grave manque de services de base demeure cependant un obstacle. Pour tenter d'y remédier et faciliter la transition, le PNUD, l'UNICEF, le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le HCR ont mis sur pied un plan d'action commun à l'appui des efforts locaux de relèvement et de rétablissement des services sociaux au Libéria. Ce plan d'action contient un cadre intégré d'harmonisation des interventions au titre du programme et prévoit de faciliter le passage de la phase des secours et de l'aide humanitaire à celle du relèvement et du développement à plus long terme. Les retours devraient s'accélérer à mesure que la situation continue de s'améliorer au Libéria. Le succès du processus de paix engagé en 2003 et la mise en œuvre de la méthode des groupes pour la réforme de l'aide humanitaire dépendront de l'aptitude de la communauté internationale à renforcer son appui aux efforts de reconstruction.

Togo

76. La violence politique en avril 2005 a conduit à l'exode de près de 40 000 réfugiés au Bénin et au Ghana où ils ont reçu une assistance et une protection. Une récente opération de vérification dans ces deux pays d'asile a montré que le nombre de réfugiés enregistrés avait sensiblement diminué. Cela laisse entendre que de nombreux réfugiés sont revenus spontanément au Togo et que certains seraient partis dans d'autres pays africains. Les autorités togolaises ont lancé diverses

initiatives pour encourager le retour des réfugiés et elles auraient franchi une « étape significative » en mai 2006 dans le dialogue intertogolais engagé pour résoudre la crise. Le bureau du HCR au Bénin a aidé quelques réfugiés qui souhaitent retourner chez eux et facilitera plus activement les rapatriements librement consentis lorsque la situation au Togo le permettra.

C. Afrique centrale et région des Grands Lacs

77. Malgré les progrès accomplis dans la sous-région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs, notamment sur le front politique, les incidents réguliers relatifs à la sécurité au Burundi, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo illustrent à quel point la paix est fragile et requiert la vigilance et la mobilisation constantes de la communauté internationale.

Burundi

78. Bien que le processus de paix demeure fragile, l'amélioration de la sécurité dans la plus grande partie du pays a permis au HCR de faciliter le retour des réfugiés dans 13 des 17 provinces. En juillet 2006, 300 000 personnes avaient regagné leurs foyers, le plus souvent avec l'assistance du HCR, depuis que les rapatriements facilités avaient commencé en 2002. Le rythme des retours a atteint un niveau record après l'entrée en fonctions du nouveau président en août 2005, portant à 66 000 le nombre de rapatriés pour 2005. Cette tendance a cependant considérablement fléchi durant le premier semestre de 2006 pour diverses raisons, notamment les pénuries alimentaires, qui ont conduit le Gouvernement et le Programme alimentaire mondial à distribuer des vivres à près de 2 millions de personnes dans le besoin durant les premiers mois de 2006. Le HCR a décidé en juin 2006 de passer de la facilitation des rapatriements librement consentis à la promotion, afin d'encourager les réfugiés burundais à retourner dans leurs foyers. Le rythme normal ne pourra être atteint qu'une fois que toutes les parties auront signé l'accord de paix. Une attention soutenue sera nécessaire si l'on veut accroître la capacité d'absorption des zones de retour grâce à des efforts de relèvement et de reconstruction et régler les questions relatives aux terres et aux biens.

79. En coopération avec le Gouvernement et ses partenaires, le HCR continue de fournir protection et assistance à 23 000 réfugiés, venant pour la plupart de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, le HCR a renforcé les moyens dont il dispose pour aider le Gouvernement à déterminer le statut de réfugié de plus de 19 000 demandeurs d'asile rwandais, dispersés dans le nord du Burundi depuis le début du mois d'avril 2005. La majorité des demandeurs d'asile ont décidé de rentrer chez eux de leur plein gré lorsque le Gouvernement a publié en avril 2006 les premiers résultats de cette opération indiquant un taux de reconnaissance de seulement 5 %.

République centrafricaine

80. Dans le nord du pays, les attaques répétées de bandits et de rebelles contre la population civile et les ripostes militaires de l'armée nationale ont causé des déplacements de population à l'intérieur du pays et vers le Tchad. Les personnes déplacées, dont le nombre est estimé à 50 000, se trouvent dans une situation tragique après des années de précarité et de pauvreté. Tout donne à penser que le

problème persistera et pourrait même s'aggraver puisque les conditions de sécurité risquent de se dégrader encore davantage.

81. Face à cette situation, l'équipe de pays des Nations Unies a décidé de prendre des mesures humanitaires d'urgence en rassemblant des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour atténuer les souffrances des personnes déplacées. Avec l'appui du HCR et du PNUD et en collaboration avec plusieurs organisations non gouvernementales locales et internationales, l'UNICEF, le PAM et l'OMS ont lancé un programme d'aide d'urgence, distribuant des médicaments à des établissements sanitaires et des produits alimentaires et non alimentaires à des personnes ayant des besoins particuliers.

Tchad

82. La situation humanitaire s'est détériorée à cause de l'insécurité accrue au Tchad et dans le nord de la République centrafricaine, et de l'insécurité qui persiste au Darfour. L'insécurité dans le nord de la République centrafricaine a déplacé 18 000 personnes vers le sud du Tchad, portant à 48 000 le nombre total de réfugiés centrafricains, d'où la nécessité d'ouvrir un troisième camp en décembre 2005. De graves problèmes logistiques liés à l'éloignement et à la médiocrité des infrastructures ont entravé les efforts d'assistance et de protection.

83. De plus en plus, la sécurité est la plus grosse préoccupation dans l'est du Tchad. Les récentes opérations de recrutement menées ouvertement par les groupes rebelles soudanais dans les camps de réfugiés compromettent le caractère civil des camps et risquent d'en faire la cible d'interventions armées. Bien que le personnel non essentiel ait été évacué à cause de l'insécurité, les 207 000 réfugiés soudanais venus du Darfour qui vivent dans 12 camps ont continué à recevoir une assistance. Leur situation est d'autant plus précaire que les possibilités de pratiquer l'agriculture de subsistance à grande échelle sont rares, ils manquent de bois de chauffe et ils n'ont pas accès à de l'eau, potable en particulier, en quantité suffisante. De plus, les tensions croissantes liées aux terres et aux ressources naturelles érodent la réceptivité des Tchadiens à l'égard des réfugiés. Face à ce problème, le HCR a affecté 2,5 millions de dollars aux projets en faveur des populations locales et le PAM a prévu d'aider les communautés d'accueil dans le cadre des projets « des vivres contre du travail ».

84. Les répercussions du conflit au Darfour sont également la cause de nombreux déplacements de population dans l'est du Tchad depuis la fin de 2005. Outre les 15 000 Tchadiens partis au Darfour où un camp a été ouvert pour en accueillir 3 500 environ, quelque 50 000 Tchadiens ont été chassés de leurs villages près de la frontière orientale par des attaques qui auraient été lancées par les milices janjaouid, aussi bien soudanaises que tchadiennes. La communauté humanitaire est convenue d'une stratégie commune fondée sur le système de la direction groupée pour parer aux besoins les plus urgents de ces personnes déplacées en aidant les collectivités d'accueil.

85. Face à la détérioration des conditions de sécurité au Tchad et à la récente attaque rebelle sur N'Djamena, les organismes des Nations Unies ont formulé un plan commun d'intervention d'urgence prenant en compte plusieurs scénarios possibles, en consultation avec les équipes de pays et les ONG au Soudan, en République centrafricaine et au Cameroun.

République démocratique du Congo

86. L'avancement du processus démocratique en République démocratique du Congo en 2005, notamment l'adoption de la Constitution en décembre, a aidé à créer un environnement propice au retour et à la réinsertion des réfugiés. Cette évolution favorable a accéléré le rapatriement des Congolais réfugiés en République centrafricaine et en République du Congo et permis au HCR d'ouvrir en octobre 2005 un nouveau couloir humanitaire pour les rapatriements de la République-Unie de Tanzanie vers la province du Sud-Kivu. Près de la moitié des 62 000 réfugiés qui ont regagné leurs foyers ont reçu une assistance du HCR. Le rythme des retours ne pourra être maintenu cependant que si la sécurité est assurée dans l'est du pays et si des ressources financières adéquates sont mobilisées. Ces conditions détermineront également dans quels délais il sera possible de commencer à faciliter le retour dans la province du Katanga des Congolais réfugiés en Zambie.

87. Malgré cette évolution positive, la violence contribue à perpétuer le cycle des déplacements de population, notamment dans l'est du pays. Depuis le début de 2006, plus de 71 000 familles vulnérables, dont 96 % ont été déplacées par des opérations militaires ou par des conflits armés, ont reçu une assistance par le biais du mécanisme d'intervention rapide, géré conjointement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'UNICEF, notamment dans les provinces du Katanga central, d'Orientale (Ituri) et des Kivus. Face aux déplacements internes qui se poursuivent dans l'est de la République démocratique du Congo, le plus souvent dans des régions difficiles d'accès, le PAM a organisé une opération de parachutage de vivres en avril et mai 2006 au Katanga central pour constituer des stocks alimentaires.

88. En plus des personnes déplacées, dont le nombre est estimé à 1,6 million, quelque 1,6 million de personnes sont retournées dans leurs foyers. Il s'agit pour la plupart de femmes, de jeunes et d'enfants dont la réinsertion requiert des mesures spéciales. Afin de mieux répondre aux besoins des personnes déplacées, il a également été décidé d'étendre le système de la direction groupée à la République démocratique du Congo à compter de janvier 2006. Neuf groupes plus un groupe chargé de la coordination ont été mis en place. Le groupe responsable de la protection rassemble à présent tous les principaux acteurs concernés des Nations Unies et des ONG pour offrir la meilleure protection possible à la population civile. Cette approche a permis de formuler une politique commune de sensibilisation aux questions de protection, notamment de protection des enfants.

D. Afrique australe

89. L'année 2005 a été marquée par des faits nouveaux encourageants, en particulier le recul notable du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique australe et le retour, le plus souvent avec l'aide du HCR, de 53 700 Angolais réfugiés dans les pays voisins.

Angola

90. Le rapatriement organisé de la population vivant dans des camps en République démocratique du Congo, en Namibie et en Zambie a pris fin en décembre 2005. Cependant, compte tenu du grand nombre de réfugiés se trouvant encore en Zambie, la Commission tripartite formée par la Zambie, l'Angola et le

HCR a décidé, lors de sa réunion de mars 2006, de prolonger d'un an les retours de Zambie. Une opération limitée dans le temps visant à faciliter le retour des réfugiés vulnérables qui s'étaient installés d'eux-mêmes en République démocratique du Congo et en Zambie doit commencer en 2006.

91. Avec le soutien du HCR, le Gouvernement angolais a lancé en 2005 l'Initiative de réintégration durable, qui vise à améliorer les conditions de vie dans les régions de retour isolées, où les services sociaux de base sont inadéquats et les possibilités économiques très limitées. Dans le cadre de cette initiative, l'OIT et le HCR ont élaboré en 2006 un projet de programme de développement économique local pour la province de Moxico, qui compte un grand nombre de rapatriés.

Zimbabwe

92. Particulièrement préoccupante est la question de l'impact de l'opération de « nettoyage » lancée par le Gouvernement en mai 2005, au cours de laquelle, selon l'Envoyé spécial du Secrétaire général, quelque 700 000 personnes ont perdu leur maison ou leurs moyens de subsistance, voire les deux. Douze mois plus tard, bon nombre de ces personnes ont toujours besoin de protection et d'assistance, y compris des réfugiés autonomes, et établis de longue date, qu'il a fallu reloger au camp de Tongogara, ce qui a provoqué un engorgement des services disponibles et une surpopulation.

IV. Conclusions

93. La stabilisation des processus de paix et des conditions de sécurité dans certaines régions a permis aux personnes déplacées de regagner leurs foyers et au HCR d'envisager de réduire progressivement l'ampleur des opérations. Cependant, le prolongement des situations de déplacement sur l'ensemble du continent fait qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts et les initiatives lancés pour atténuer les répercussions humanitaires, pour des millions d'Africains, des déplacements forcés et pour s'attaquer aux causes profondes du problème.

94. L'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR et la sécurité, conditions indispensables au succès des opérations humanitaires, restaient problématiques. L'accès a été refusé ou entravé à plusieurs occasions. De telles contraintes appellent la coopération de tous ceux concernés pour assurer la liberté d'accès aux personnes déplacées.

95. Les autorités nationales doivent prendre des mesures énergiques, avec l'assistance de la communauté internationale, pour préserver le caractère civil des camps de réfugiés et prévenir le recrutement forcé d'enfants réfugiés.

96. Par ailleurs, le déficit chronique de ressources disponibles par rapport aux besoins a continué de rendre difficile la tâche des organismes des Nations Unies pour ce qui est de fournir protection et assistance. Il est indispensable en particulier de pouvoir compter sur un financement prévisible pour répondre sans contretemps aux besoins d'assistance et de protection des personnes déplacées.

97. Lors de plusieurs réunions régionales et sous-régionales d'experts et de hauts responsables, les gouvernements africains ont réaffirmé leur

détermination à renforcer la protection des personnes déplacées en Afrique. Encore faut-il que les promesses de consolidation des processus de paix, d'amélioration de la gouvernance et de prévention des conflits se traduisent par des mesures concrètes permettant de régler les conflits et de prévenir les déplacements de population.

98. Plusieurs initiatives interorganisations encourageantes en matière de politiques générales et de financement ont été lancées pour permettre à la communauté internationale de répondre plus efficacement aux besoins humanitaires des personnes déplacées. Parmi les initiatives actuellement mises en œuvre, le système de la direction groupée, certes prometteur, devra être évalué prochainement pour tirer des enseignements de cette approche.

99. La communauté internationale doit faire porter davantage son attention sur les causes profondes des déplacements forcés en Afrique, qui vont au-delà des violations des droits de l'homme, de la pauvreté et du manque de possibilités d'emploi. Elle doit également se pencher de plus près sur la question des flux migratoires mixtes et des migrations secondaires en Afrique et vers les autres continents pour aider à éviter des milliers de tragédies individuelles.

100. La recherche de solutions durables à long terme demande également un engagement plus concret de tous ceux concernés. Dans de nombreuses opérations, le rythme des retours des réfugiés a été plus lent que prévu. Ceux qui retournent chez eux ne peuvent se réinstaller durablement que si des possibilités socioéconomiques adéquates leur sont offertes. Au cours de l'année écoulée, des centaines de milliers de personnes ont trouvé à leur retour des infrastructures minimales ou inexistantes, des équipements scolaires et sanitaires réduits à néant, et l'absence de possibilités d'emploi ou d'autres moyens d'assurer leur subsistance et leur autonomie. Cela crée un risque de reprise des conflits et de nouveaux bouleversements perpétuant le cycle des déplacements de population. L'appui de tous les intéressés est crucial si l'on veut que le retour au foyer marque, pour tant d'Africains déracinés, le début d'une vie nouvelle qui verra se concrétiser les espoirs de paix.
